

Le Bastion - Travaux d'amélioration de la sécurité et d'aménagement - Adoption de l'Avant-Projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : «Le Bastion» situé à l'angle du Pont de Bregille et de l'Avenue Gaulard est une propriété de l'État qui fait l'objet d'une concession entre l'État représenté par Voies Navigables de France et la Chambre de Commerce et d'Industrie jusqu'en 2011. La Chambre de Commerce et d'Industrie, par l'intermédiaire d'une convention, met «le Bastion» à disposition de la Ville.

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité, un diagnostic sécurité incendie a été commandé par la Ville au bureau de contrôle APAVE en mars 2001.

A partir du rapport remis par le contrôleur technique et après discussion avec le Service Action Culturelle, le programme de travaux validé est le suivant :

A) Amélioration de la sécurité

- création d'une issue de secours
- désenfumage de la cage d'escalier formant issue de secours
- remplacement de toutes les portes sur les cellules par des portes phoniques et coupe feu 1/2 heure munies d'un ferme porte.
- dépose de tous les revêtements muraux, de sols, ou plafonds non conformes à la réglementation.
- mise aux normes de l'installation électrique
- installation d'une alarme générale d'évacuation
- éclairage de sécurité

B) Programme d'aménagement

- création d'un bureau
- isolation acoustique de chaque cellule
- remplacement des menuiseries extérieures avec vitrage acoustique
- chauffage par convecteur électrique y compris régularisation centralisée
- ventilation double flux des locaux

L'ensemble des travaux d'embellissement, revêtement de sol et peinture, sera à la charge de l'association occupant les lieux.

Estimation prévisionnelle de l'opération :

A/ Études (maître d'œuvre, bureau d'études techniques, contrôleur technique etc.)	70 000 € TTC
B/ Travaux	<u>280 000 € TTC</u>
TOTAL	350 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

- remise APD : mars 2003
- dépôt déclaration de travaux : mars 2003
- dossier Projet : mai 2003
- consultation des entreprises : juin/juillet 2003
- début prévisible des travaux : octobre 2003
- durée prévisible des travaux : 6 mois
- fin des travaux premier trimestre 2004

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet présenté et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2003 et suivants au chapitre 92.020.61522.02806 (33000), étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- solliciter l'aide financière de l'État, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 92.020.7471/7472/ 7473.02806.33000.

«M. LE MAIRE : J'ai entendu dire, dans cette assemblée, qu'on ne faisait rien pour les jeunes. Il me semble qu'il y a là un bel exemple, que la Municipalité par rapport à la proximité est efficace, elle ne péroré pas mais elle est efficace puisque le Bastion c'est effectivement un bel endroit où les jeunes groupes de cette ville peuvent aller répéter.

M. Christophe LIME : C'est pratiquement plus de 200 groupes qui s'entraînent dans le Bastion. On a travaillé sur un certain nombre de problèmes de sécurité et avec eux pour une amélioration de leur vie à l'intérieur de ce Bastion. Il faut savoir que c'est une association qui gère et qui gère très très bien le Bastion. En matière de sécurité, parce que je pense que cela mérite d'être développé, depuis deux ans nous avons 10 avis négatifs sur nos bâtiments municipaux. Nous n'en avons plus que 2 que nous allons lever dans les prochains mois, c'est-à-dire que nous travaillons maintenant en amont par rapport aux difficultés qu'on peut avoir sur des problèmes de sécurité et non plus au jour le jour.

M. Bernard LAMBERT : On connaît bien le bâtiment Monsieur le Maire. Je passe devant quatre, cinq fois par jour et je suis encore étonné par le montant de la dépense. A vrai dire quand j'ai pris le dossier la semaine dernière, je croyais que c'était des francs. Ce sont donc des euros qu'il faut multiplier par 6,5. Je fais confiance à la commission d'appel d'offres, rien de plus.

M. LE MAIRE : Vous pouvez. Dès qu'on travaille sur des monuments historiques, ça coûte très très cher. Vous savez qu'on ne peut pas intervenir. Il faut que ce soit une entreprise qui ait l'estampille Monuments Historiques, il doit y en avoir 10 en France, pas plus, qui d'ailleurs protègent soigneusement les unes et les autres leurs marchés.

M. Christophe LIME : Monsieur LAMBERT, ce qui coûte le plus cher c'est la création d'une issue de secours. Imaginez : créer une issue de secours dans un bastion sans toucher l'extérieur parce que vous n'en avez pas le droit !

M. LE MAIRE : Vous imaginez. Contrairement à vous je trouve que ce n'est pas trop cher.

M. Christophe LIME : Parce qu'on peut descendre à l'intérieur donc on est obligé de percer des murs très très épais.

M. LE MAIRE : C'est très cher en soi mais connaissant les travaux des monuments historiques, dès que l'on touche une pierre ça coûte quasiment le prix d'un appartement !

M. Jean ROSSELOT : Il ne faut pas prendre des airs désabusés comme cela. C'est un bel endroit oui mais il mériterait d'être un peu soigné. Ça n'a rien à voir avec la sécurité, je suis d'accord, mais si on y faisait simplement ce que VNF a fait pour son chemin de fer, pour son poste d'octroi, c'est-à-dire enlever les quelques arbres sans être contre les arbres évidemment, l'illuminer un petit peu, franchement quelle ville ne l'aurait pas déjà fait. La rue Sarrail, l'Armée dont ce n'est pas le boulot, l'a fait avec ses casernes et nous on n'est pas capable de le faire pour deux projecteurs que ça coûterait, c'est invraisemblable.

M. Christophe LIME : On va le faire, Monsieur.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous l'avez demandé, Christophe LIME va le faire.

M. Jean ROSSELOT : Il est plus élégant que vous si je puis dire (rires) dans la réception des observations.

M. LE MAIRE : Jean, si tu me faisais des compliments, je penserais que tu es malade et je te souhaite en bonne santé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.